



LA LETTRE DES SENATEURS DE LA MAJORITE VAL D'OISE

Décembre 2007 n° 3 Rédaction : 01 42 34 30 20

sommaire :

- Editorial
- Agenda
- Veille juridique
- Service minimum dans les transports
- Prévention de la délinquance
- Les différents travaux de Lucienne Malovry et Hugues Portelli
- Interventions en séance publique
- Pjt de loi relatif à la lutte contre corruption
- Réserve Parlementaire
-

à votre écoute :

l.malovry@senat.fr

tél. : 01 42 34 34 03

fax : 01 42 34 41 98

h.portelli@senat.fr

tél. : 01 42 34 30 20

fax : 01 42 34 40 65

www.huguesportelli.fr

15, rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06

Editorial

Chers collègues,

Si les élections présidentielle et législatives ont imposé une suspension de la séance publique du Parlement du mois de mars au mois de juin derniers, la reprise du travail législatif a été très dense et productive.

Plusieurs grandes réformes ont en effet été votées lors des sessions extraordinaires des mois de Juillet et Septembre, conformément aux engagements pris par Nicolas Sarkozy pendant la campagne présidentielle.

La plupart des lois ont été promulguées.

L'examen de ces textes a été pour nous l'occasion de poursuivre la défense de nos valeurs et convictions, des intérêts de nos concitoyens et collectivités.

Ce numéro vous permettra d'en prendre davantage connaissance et de vous rappeler que nous restons à votre disposition pour vous apporter tout renseignement ou explication supplémentaire.

L'année 2008 sera pour la plupart d'entre vous marquée par la sollicitation ou le renouvellement de la confiance de vos concitoyens.

Nous souhaitons à chaque candidat une bonne campagne dans le respect des règles éthiques et politiques.

Très bonne fin d'année à tous,

Lucienne Malovry, Hugues Portelli,
Sénateurs du Val d'Oise

AGENDA

REALISES

> participation de L.M à un groupe de travail sur la réforme des régimes des spéciaux avec X.Bertrand (13.11.07)

> Visite du Sénat par le Conseil Municipal de Jeunes d'Ermont (07/11/07)

> déplacement à Bordeaux, ville nouvellement inscrite sur la liste du patrimoine mondial au titre d'ensemble urbain exceptionnel, de L.M

> Visite de 2 classes de CM2 au Sénat pour LM (Méry et Cormeilles en Paris)

> Colloque sur « l'avenir de la fonction publique territoriale » au Sénat (21/05/07)

> Stage d'H.P à la Cour d'Appel de Paris (14-15-16/03/07)

> visites du Sénat par diverses associations et groupes scolaires du Val d'Oise par L.M.

> Accueil de nombreuses associations par LM.

> Visite du Sénat par le Conseil Municipal de Cormeilles en Vexin pour LM

A VENIR

> intervention de Hugues Portelli au colloque sur « les délinquants dangereux » au Barreau de Paris : le 11.12.07

> groupe de travail pour L.M. au Ministère du Logement avec C.Boutin

Veille juridique

> **loi du 14.11.06 relative au contrôle de la validité des mariages** renforce les moyens de lutte contre les mariages simulés et prévoit notamment la possibilité pour les fonctionnaires titulaires de l'état civil d'auditionner les futurs époux

> **loi du 31.01.07 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives** en assurant la place des femmes dans les exécutifs municipaux et régionaux, en instituant des remplaçants de sexe opposé pour les conseillers généraux et en renforçant la modulation financière de la première fraction de l'aide publique aux partis politiques qui ne respectent pas cette nouvelle règle.

> **loi du 02.02.07 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales** et de leurs regroupements encadre juridiquement, par une convention, les actions humanitaires en cas d'urgence dans le respect du principe de libre administration des

Collectivités locales

> **loi du 02.02.07 de modernisation de la fonction publique** (H.Portelli était rapporteur) vient réformer les règles applicables à la mise à disposition, à la déontologie, au cumul des mandats et vient faciliter les progressions de carrière, développer la mobilité et accroître les échanges aussi bien entre administrations publiques qu'entre le secteur public et le secteur privé.

> **loi du 19.02.07 relative à la fonction publique territoriale** vient anticiper le départ de 30% de fonctionnaires d'ici 2012; développe et valorise la formation professionnelle, clarifie les missions confiées aux institutions de la fonction publique territoriale, améliore la gestion des personnels territoriaux, insère au sein du statut de la fonction publique territoriale des dispositions relatives à l'hygiène, la sécurité et la médecine préventive

> **loi du 05.03.07 instituant le droit opposable au logement**, c'est-à-dire qu'elle ouvre la possibilité de le faire

valoir dans le cadre d'un recours gracieux ou contentieux ; ce droit est garanti par l'Etat aux personnes résidant sur le territoire français de façon régulière et stable n'étant pas en mesure d'accéder par leurs propres moyens à un logement indépendant et décent.

> **circulaire du 10.07.07** relative à la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain (gens du voyage)

> **arrêté du 23.07.07** modifiant l'arrêté de 22.10.03 fixant le modèle de cadre budgétaire normalisé des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

> **ouverture de la réforme des régimes spéciaux de retraite** qui vise à harmoniser les principaux paramètres de ces régimes avec ceux de la fonction publique

> **ouverture du débat national sur l'avenir de la fonction publique** pour préparer le service public de demain : www.ensemblefonctionpublique.org

SERVICE MINIMUM DANS LES TRANSPORTS

Lucienne Malovry et Hugues Portelli se sont fortement mobilisés sur ce texte, attendu par de nombreux usagers car il vient encadrer le droit de grève et fixer les conditions d'un service minimum dans les transports terrestres.

Intervenant lors de la discussion générale du texte, Hugues Portelli a regretté sa portée limitée, seuls les transports terrestres collectifs étant concernés et défendu la nécessité de reconnaître le droit à des transports collectifs normaux, propres, ponctuels et fonctionnant régulièrement.

Il a par ailleurs rappelé la position du Conseil Constitutionnel favorable de-

puis 1979 à la réglementation du droit de grève, dont l'usage doit se concilier avec la continuité d'un service public essentiel à la population. Si vos sénateurs ont reconnu les avancées du texte, ils ont toutefois souhaité le compléter par des amendements déposés par Monsieur Portelli et cosignés par Madame Malovry prévoyant clairement une astreinte de service public obligatoire aux heures de pointe et donnant au représentant de l'Etat les moyens de se substituer à l'autorité organisatrice de transports en cas de carence.

Si l'on peut regretter leur rejet par

le Gouvernement, l'adoption de la notion de services publics essentiels à la population constitue en revanche une avancée.

Monsieur Portelli a été nommé afin de participer à la Commission spéciale-ment constituée pour trouver un compromis sur ce texte.

Madame Malovry et Monsieur Portelli resteront vigilants quant à l'application de ce texte.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE AU NIVEAU LOCAL

Le 5 mars dernier, la loi relative à la prévention de la délinquance a été promulguée. Elle donne aux acteurs locaux les moyens d'assurer la sécurité de leurs concitoyens et d'enrayer la situation préoccupante de la délinquance qui a pris ces dernières années diverses formes.

Quatre thèmes y sont abordés : le repérage et le soutien des familles fragiles, les impératifs de sécurité en matière d'habitat et d'urbanisme,

La prise en charge des personnes présentant des troubles mentaux dangereux et les moyens de punir et de soigner les usagers de la drogue.

Confronté à cette réalité quotidienne, le maire voit ses pouvoirs renforcés. De nouveaux outils lui sont confiés, faisant de lui le pilote de la politique de prévention de la délinquance. Ainsi, il préside le CLSPD, dont les conditions de mise en place ont été

fixées par le décret n°2007-1126 du

23.07.07, ainsi que le conseil pour les droits et devoirs des familles. Il peut également procéder au rappel à l'ordre de façon verbale, etc.

La lutte contre la délinquance prend désormais une dimension intercommunale avec la possibilité de constituer un CLSPD intercommunal, d'entretenir des dispositifs de vidéosurveillance et de mettre en commun des agents de police municipale.

Les différents travaux réalisés par Lucienne Malovry et Hugues Portelli

- Question écrite de Lucienne Malovry à Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, concernant le transfert des objets trouvés aux municipalités (07.11.07)
- Participation de Hugues Portelli au groupe de réflexion de la majorité sénatoriale sur la réforme des institutions (09.07)
- rapport d'information, fait au nom de la commission des lois et de la mission d'information de la commission des lois par Hugues Portelli : « Pour un droit de la prescription moderne et cohérent » (20.06.07)

Principales interventions en séance de Hugues Portelli

- **pjt de loi constitutionnelle relatif à l'interdiction de la peine de mort**—*Congrès du Parlement le 19.02.07 : révision dernière étape d'un long mouvement historique parti du siècle des Lumières, hommage à toutes les générations de combattants pour la dignité de la personne humaine et pour une justice respectueuse du droit à la vie.*
- **pjt de loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs**—05.07.07 : *texte équilibré et proportionné, respect des principes constitutionnels, efficacité de la certitude de la peine, interrogation sur le sens de la prison, problématique de la réinsertion et du suivi socio-judiciaire*
- **pjt de loi relatif aux libertés et responsabilités des universités**—11.07.07- : *vraie réforme mais incomplète, urgence de l'échec universitaire, autonomie sur les règles de gouvernance, organisation et financement, représentation des professeurs et des grands secteurs scientifiques indispensable au sein du conseil d'administration, procédures de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs laissées à l'Etat*
- **pjt de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, de l'intégration et à l'asile**—02.10.07—*consolide immigration choisie, universelle dignité de la personne humaine, éthique universelle, HP rejette les tests ADN à effectuer par le candidat au regroupement familial car contraire à la loi sur bioéthique, à la définition de la famille dans la CEDH et discriminatoire*

Propositions de loi ou de résolutions co-signées par Lucienne Malovry et Hugues Portelli

- ▶ ppl mettant fin à l'indemnité temporaire majorant la retraite des fonctionnaires de l'Etat dans certains territoires d'outre-mer
- ▶ ppl tendant à autoriser les consommateurs particuliers à retourner au tarif réglementé d'électricité
- ▶ ppl relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions
- ▶ ppl visant à la reconnaissance de l'Etat et à l'instauration de mesures de réparation en faveur des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre ou du devoir
- ▶ ppl tendant à autoriser la réversibilité de l'exercice des droits relatifs à l'éligibilité pour l'achat d'énergie électrique

Projet de loi relatif à la lutte contre la corruption : rapporteur, Hugues Portelli

Hugues Portelli a été nommé rapporteur au Sénat du projet de loi relatif à la lutte contre la corruption, phénomène mondial néfaste au développement économique et démocratique.

Ce texte vient transposer en droit français quatre engagements inter-

nationaux. Il renforce l'efficacité de l'actuel dispositif en créant de nouvelles incriminations en matière de corruption internationale et en élargissant le champ de certains délits.

H.Portelli a approuvé la possibilité de recourir aux techniques d'investigations spéciales pour mettre en

évidence ces infractions occultes ou dissimulées.

Sur les recommandations du rapporteur, ce texte a fait l'objet d'un vote conforme le 31.10.07

RESERVE PARLEMENTAIRE

Comme nous nous y étions engagés, nous vous donnons les montants et les affectations de nos réserves parlementaires.

Hugues Portelli a souhaité affecter une part importante du montant de sa réserve parlementaire à la réhabilitation du clocher de la cathédrale Saint-Maclou de la ville de Pontoise. Sur un montant total de 90 000 euros, il en a consacré 80 000 euros à cet important projet. La ville d'Arnouville-les-Gonesse a, quant à elle, pu bénéficier d'une subvention d'un montant de 10 000 euros afin de réaliser les travaux de restauration du caveau de la famille Machault d'Arnouville et des comtes de Choiseul.

Lucienne Malovry a réparti le montant de sa réserve parlementaire entre trois projets : 70 000 euros ont été attribués à la commune de Cormeilles-en-Parisis pour la réhabilitation de la maison de campagne de Chabran-Thibault ; 30 000 l'ont été pour les travaux de réfection des toitures des écoles maternelle et primaire de la commune de Montsoulst et enfin, 37 000 euros ont été destinés aux travaux de réhabilitation de la mairie de la commune de Luzarches.

Nous vous rappelons que les subventions accordées dans le cadre de la réserve parlementaire ne peuvent être attribuées que si elles portent sur des opérations d'équipements nouvelles « n'ayant pas connu un commencement d'exécution » et si le montant des subventions n'excède pas la moitié du coût hors taxes de l'opération. Une nouvelle subvention dans le cadre de la réserve peut être accordée.

Chaque demande doit comprendre les pièces suivantes : la délibération du maître d'ouvrage précisant la nature de l'opération et décidant de sa réalisation, le devis avec récapitulatif des montants hors taxes à prendre en compte au regard de la subvention, le plan de financement faisant apparaître les autres subventions obtenues ou espérées.

Une visite en Albanie

Pays méconnu du fait de son long isolement, l'Albanie sort d'une période de transition difficile au cours de laquelle elle a frôlé la guerre civile. Désormais stabilisée, l'Albanie s'est engagée dans un processus de réformes qui touchent tous les secteurs de la vie politique, économique et sociale. Confrontée à des défis intérieurs d'une ampleur considérable, qu'elle relève avec courage, elle conduit une politique étrangère mesurée et constructive, y compris dans le dossier sensible du Kosovo, sans jamais céder à des tentations nationalistes qui n'ont pas toujours épargné certains Etats de la région, et poursuit avec détermination son rapprochement des institutions euro-atlantiques.

La délégation du groupe interparlementaire d'amitié, qui s'est rendue au « pays des aigles » du 11 au 18 mars 2007, a acquis la conviction que l'avenir de l'Albanie, pays francophile et francophone, se joue en Europe.